

# Le Contrat de Professionnalisation

## Favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle

Qui  
Quoi  
Comment

CP?

### QUI PEUT EN BENEFCIER ?

- Jeune de moins de 26 ans
- Demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus inscrit au Pôle Emploi

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation basé sur l'alternance entre des périodes de formation et une activité professionnelle.

Elle permet au salarié nouvellement embauché en CDD ou CDI d'acquérir une qualification professionnelle.

### QUELLES QUALIFICATIONS ?

- Diplôme ou titre à finalité professionnelle délivré par l'Etat
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
- Qualification reconnue dans les classifications d'une Convention Collective Nationale de branche (CCN)

### DUREE ?

La durée du contrat de professionnalisation varie entre 6 et 12 mois.

Le contrat peut cependant s'étendre à 24 mois par accord de branche ou interprofessionnel pour des publics prioritaires ou lorsque la qualification visée l'exige.

La durée de l'action de professionnalisation est comprise entre 15 et 25% de la durée du contrat et ne peut être inférieur à 150h.

### FINANCEMENT ?

Demande de prise en charge au titre de la professionnalisation auprès de l'OPCA dont relève l'entreprise, sur la base d'un forfait défini par accord de branche ou interprofessionnel, à défaut un décret fixe le forfait horaire à 9,15 €.

Les dépenses qui vont au-delà des montants forfaitaires pris en charge par l'OPCA au titre du 0,5%, peuvent être imputées sur la contribution « plan de formation ».